

Agadir : Le tourisme durable dans les aires protégées

Actualité Agadir et région

Posté par: Visiteur

Publié le : 01-03-2007 00:39:35

Les travaux de l'atelier sur le tourisme durable dans les aires protégées du Maroc se sont déroulés lundi et mardi derniers à Agadir, en présence du Haut commissaire aux eaux et forêts et à la lutte contre la désertification (HCEFLCD), de l'ambassadeur de l'Allemagne et un nombre important d'organismes et instances concernés.

Cette rencontre internationale, co-organisée par le HCEFLCD, le Ministère du tourisme, de l'artisanat et de l'économie sociale et la coopération allemande, constitue une opportunité pour approfondir les échanges et élaborer une vision concertée inhérente au tourisme à développer dans les aires protégées du Maroc, notamment dans les parcs nationaux. En effet, la diversification du produit touristique, en particulier l'écotourisme demeure une nécessité absolue, surtout que notre pays accorde une importance capitale à la protection de l'environnement et à la conservation de la biodiversité des écosystèmes naturels. Pour ce faire, le Maroc a adopté nombre de conventions internationales, l'incitant à redoubler d'efforts afin de préserver son écologie riche et diverse. Dans ce sens, il compte plusieurs parcs nationaux comme: Souss Massa, Toubkal, Tazekka, Haut Atlas Oriental, Dakhla, Talassemtane, Ifrane, Al Hoceima..., en plus de de 150 sites d'intérêt biologique dont 84 zones humides sur une superficie d'environ 200 000 ha. Certains sites sont de renommée mondiale tels Merja Zrka, Sidi Boughaba et Oualidia sur la côte atlantique, Mar Chika et Mouloudia sur la côte méditerranéenne, sans oublier celles situés à l'intérieur du pays comme Afenouer dans le Moyen Atlas.

Cependant, Si le patrimoine naturel national regorge de ces richesses inestimables, force est de constater que les populations, par manque de sensibilisation et de culture démocratique soutenue ne reconnaissent pas assez les valeurs de ces équilibres naturels. L'importance de développer des activités génératrices de revenus au bénéfice de ces agglomérations locales s'avère impérative pour contribuer à l'amélioration de leurs conditions de vie, atténuer les atteintes aux ressources naturelles et, de ce fait, les impliquer à la conservation de ces aires protégées. Le tourisme de nature sagement conçu et entretenu permet, effectivement, la valorisation du réseau des aires protégées sans porter préjudice aux équilibres bioécologiques des écosystèmes naturels et à la préservation des habitudes locales. Tout au long de deux jours, cet atelier auquel ont participé des départements ministériels, des institutions de formation et de recherche, des experts des ONG, des bailleurs de fonds, des opérateurs touristiques et des gestionnaires d'aires protégées, a, en effet, contribué au renforcement de l'information et de la sensibilisation sur les interactions entre le tourisme et la préservation de la nature et à la mise au point d'une feuille de route actualisée. Il est à signaler, enfin, qu'une convention de partenariat relative à l'aménagement des sites potentiels d'investissement touristique au parc national Souss Massa a été signée par le Haut Commissariat aux eaux et forêts et à la lutte contre la désertification et la Société Nationale de l'Aménagement de la Baie d'Agadir (SONABA). Elle a pour objet de définir le cadre général relatif aux activités à entreprendre, conjointement par les deux parties, pour l'élaboration de schémas d'aménagement de sites potentiels d'investissement touristique pour un total d'environ 1000 ha, en front de mer, dans la zone du parc national Souss Massa.

Source : Al Bayane